

Société anonyme à Conseil d'administration  
au capital de 550 000 000 euros  
Siège social : 12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex  
437 667 371 R.C.S. Nanterre

## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2024

Le présent rapport a pour objet d'exposer l'activité de la Société au cours du premier semestre 2024, conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et de l'article 222-4 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce rapport comprend :

- I. Le rapport semestriel d'activité** – page 2
- II. Le rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle et les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2024** – page 20
- III. La déclaration de la personne physique responsable du rapport** – page 46

\* \*  
\*

Le présent rapport financier semestriel est déposé auprès de l'AMF selon les modalités prévues par le Règlement Général.

Il est disponible sur le site de Crédit Agricole SA :  
<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette/emissions-marche/ca-home-loan-sfh-covered-bonds>

**I - RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 30 JUIN 2024**

**Société anonyme à Conseil d'administration  
au capital de 550 000 000 euros  
Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge  
437 667 371 R.C.S. Nanterre**

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## Sommaire

<i>PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ</i> .....	4
<i>PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS</i> .....	5
<i>FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULÉ</i> .....	5
<i>BILAN, HORS BILAN ET RESULTATS</i> .....	7
<i>ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES</i> .....	10
<i>DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES 6 MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE</i> .....	11
<i>ANNEXES</i> .....	18

# RAPPORT D'ACTIVITE

## de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

### au 30 juin 2024

---

#### PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

---

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est une Société anonyme à Conseil d'administration dont 99.99% des actions sont détenues par Crédit Agricole S.A., le solde de 12 actions étant détenu par chacun des administrateurs de la Société.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement européen CRR « *Capital requirements regulation* » et à la suppression du statut de Société financière, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'ayant pas opté pour le statut national de société de financement, exerce comme établissement de crédit spécialisé.

Précédemment, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a été agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, établissement de crédit - société financière (le 13 novembre 2007) et société de financement de l'habitat (le 12 avril 2011) au sens des articles L511-1 et L.513-28 du Code monétaire et financier.

L'unique objet commercial de la Société consiste à financer des prêts à l'habitat et d'autres actifs financiers entrant dans le cadre juridique des sociétés de financement de l'habitat. Afin de financer de telles opérations, la Société peut procéder à l'émission d'obligations dites « obligations de financement de l'habitat », et profiter ainsi du privilège créé par l'Article L. 513-11 du Code monétaire et financier (ou contracter d'autres formes d'emprunts bénéficiant de ce Privilège), mais aussi émettre des obligations ordinaires ou faire appel à d'autres sources de financement ne bénéficiant pas dudit Privilège.

A la date du présent rapport, l'unique activité de la Société consiste à émettre des obligations sécurisées sous droit français et des obligations sécurisées au nominatif sous droit allemand (les « **Obligations Sécurisées** ») bénéficiant de ce Privilège, et à consacrer le produit de ces émissions au financement d'avances (les « **Avances à l'Emprunteur** »), en tant que prêteur, au profit de Crédit Agricole S.A., en tant qu'emprunteur, dans le cadre d'une convention de crédit, lesdites Avances à l'Emprunteur étant totalement sécurisées par l'octroi par les Caisses régionales et LCL, en faveur de la Société, de créances issues des Prêts à l'Habitat remises en pleine propriété à titre de garantie financière, conformément aux Articles L. 211-36 à L. 211-40 du Code monétaire et financier et aux dispositions de la convention d'octroi de garantie financière, conclue entre la Société, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et LCL.

Les émissions d'Obligations Sécurisées réalisées par la Société sont notées Aaa par Moody's, AAA par Standard & Poor's et AAA par FitchRatings.

Dans le cadre de son programme d'obligations garanties, les émissions réalisées par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH bénéficient du label « obligations garanties européennes de qualité supérieure » mentionné à l'article L.513-26-1 II du Code monétaire et financier, conformément au courrier de l'ACPR en date du 22 juillet 2022.

Conformément à ses statuts, la société n'a pas de filiale et ne détient pas de titres de participation dans aucune société.

---

## PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

---

Les états financiers semestriels de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH sont établis en normes françaises en conformité avec les principes comptables applicables en France aux établissements de crédit et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

---

## FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULÉ

---

### I- APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

L'Assemblée générale annuelle du 14 mai 2024 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesquels font apparaître un bénéfice de 13.785.914,92 EUR. Ce résultat a été affecté ainsi qu'il suit :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| • Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : | 13.785.914,92 € |
| • Auquel s'ajoute le Report à nouveau antérieur :       | 3.495.620,84 €  |

Affecté de la façon suivante :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| • Dotation à la réserve légale :                                   | 689.295,75 €    |
| •  |                 |
| • Distribution d'un dividende (valeur unitaire : 0,23€ par action) | 12.650.000,00 € |
| • Report à nouveau après affectation du résultat :                 | 3.942.240,01 €  |

### II- GOUVERNANCE - CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE

Au cours de l'année 2024, les changements suivants sont intervenus au sein des membres du Conseil d'administration :

- Madame Danielle TONDENIER a démissionné de son poste d'administrateur lors du Conseil d'Administration du 14 mars 2024 ; Monsieur Gilles RAYNAUD a été nommé administrateur par cooptation lors de ce même conseil en remplacement de cette dernière. La nomination de Monsieur Gilles RAYNAUD a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 14 mai 2024.
- Madame Julie KOVALSKAYA a démissionné de son poste d'administrateur lors du Conseil d'Administration du 18 juin 2024 ; Madame Natalia CREYSSELS a été nommée administrateur par cooptation lors de ce même conseil en remplacement de cette dernière. La nomination au poste d'administrateur de Madame Natalia CREYSSELS est en cours d'approbation par la BCE.

A noter qu'aucun changement au niveau de la direction générale n'est intervenu au cours de ce premier semestre 2024.

### III- PROGRAMME ET AUTORISATION D'ÉMISSIONS

#### a. Programme 2024

Le Prospectus de base décrivant le programme d'émission d'obligations de financement de l'habitat de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH (d'un montant maximum de 40 milliards d'euros) a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 26 novembre 2015 (visa n° 15-610).

Le prospectus de base a fait l'objet d'un supplément le 14 novembre 2023 (approbation AMF n° 23-472) en vue d'augmenter la taille du programme qui passe de 40.000.000.000 à 50.000.000.000 d'euros, approuvé par le conseil d'administration du 11 mai 2023 et autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2023.

Une nouvelle mise à jour annuelle a été réalisée au premier trimestre 2024 – visa AMF N° 24-038 (19 février 2024).

Ce dernier prospectus de base a fait l'objet d'un supplément n°1 le 6 mai 2024 – visa AMF n°24-140.

#### b. Autorisation d'émission

L'autorisation globale d'émissions obligataires pour l'année 2024 a été fixée à hauteur d'un montant maximum de 10 milliards EUR (ou contre-valeur en euros des émissions en devises) par le Conseil d'administration du 15 décembre 2023.

En application de l'article R.513-16 V du Code monétaire et financier, le montant maximum des programmes trimestriels d'émissions a été fixé comme suit :

- Pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 : autorisation fixée à hauteur de 4 milliards EUR ou contre-valeur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 15 décembre 2023) ;
- Pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 : autorisation fixée à hauteur de 3 milliards EUR dont 1,6 milliard contre-valeur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 14 mars 2024) ;
- Pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 : autorisation fixée à hauteur de 3 milliards EUR ou contre-valeur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 18 juin 2024).

### IV-ACTIVITÉ DU PREMIER SEMESTRE

Au cours du premier semestre 2024, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a levé 5,250 milliards EUR en quatre émissions, dont une émission au format *Green covered bond*, émise dans le cadre du *Green Bond Framework* du Groupe Crédit Agricole mis à jour en novembre 2023 :

- Série 90-1 : EUR 1,250 milliard – coupon 2,750% - 4 ans - règlement le 12 janvier 2024, maturité au 12 janvier 2028 ;
- Série 91-1 Green : EUR 1,250 milliard – coupon 2,875% - 10 ans - règlement le 12 janvier 2024, maturité au 12 janvier 2034 ;
- Série 92-1 : EUR 1,500 milliard – coupon 3,000% - 6,75 ans - règlement le 1<sup>er</sup> mars 2024, maturité au 1<sup>er</sup> décembre 2030 ;

- Série 93-1 : EUR 1,250 milliard – coupon 3,000% - 8,67 ans - règlement le 11 avril 2024, maturité au 11 décembre 2032 ;

En comparaison, au cours du premier semestre 2023, la société avait réalisé six émissions d'obligations sécurisées pour un montant total de 5,8 milliards contre-valeur EUR.

A noter le remboursement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 de 3 émissions pour un total de 1,8 milliard EUR :

- Série 57 arrivée à échéance le 23/02/2024 pour un montant de 1,5 milliard EUR
- Série 42 arrivée à échéance le 10/05/2024 pour un montant de 134 millions EUR
- Série 47, arrivée à échéance le 05/06/2024, pour un montant de 200 millions CHF.

Au cours du premier semestre 2023, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH avait remboursé deux émissions en EUR pour un montant de 1,850 milliard EUR.

Au 30 juin 2024, 57 émissions sont en vie pour un total de 41,496 milliards EUR.

---

## BILAN, HORS BILAN ET RESULTATS

---

### I- Bilan

Le **total du bilan** de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH au 30 juin 2024 est en hausse de 9% (+3,4 milliards EUR) par rapport à décembre 2023 (42,7 milliards EUR au 30 juin vs 39,2 milliards EUR au 31 décembre 2023).

**Au passif**, le poste **dettes envers les établissements de crédit** est nul, comme à fin 2023.

Le poste **dettes représentées par un titre** représente 98,6 % du total du passif avec un montant de 42 milliards EUR (38,6 milliards EUR au 31 décembre 2023). Il enregistre :

- L'encours des **émissions d'obligations de financement de l'habitat** qui s'élève à 41,6 milliards EUR contre 38,3 milliards EUR au 31 décembre 2023. Ce montant intègre les émissions en devises autres que l'euro converties aux cours de change en vigueur à la date de clôture.
- Les dettes rattachées à ces titres à la date de clôture de la période : intérêts courus à payer pour 388,8 millions EUR (293,7 millions EUR au 31 décembre 2023).

Au 30 juin 2024, sur les 93 émissions réalisées depuis le lancement du Programme, 57 émissions sont en vie ; la durée restant à courir des émissions au 30 juin 2024 est de 5,2 années (comme au 31 décembre 2023) et la maturité moyenne est de 9,69 années (comme au 31 décembre 2023).

Par symétrie, **à l'actif**, le principal poste du bilan est constitué des **créances sur les établissements de crédit** pour un montant de 42,5 milliards EUR soit 99,5% du total de l'actif (39 milliards EUR au 31 décembre 2023). Ces créances représentent principalement :

- L'encours nominal des **prêts octroyés à Crédit Agricole S.A.** (41,6 milliards EUR contre 38,3 milliards EUR au 31 décembre 2023) en contrepartie des obligations levées par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, auquel il convient de déduire la décote (en net) des primes d'émission restant à étaler sur la durée de vie respective des prêts pour un

montant total de 109,5 millions EUR au 30 juin 2024 (contre une décote de 91,8 millions EUR au 31 décembre 2023) ;

- Les intérêts courus sur ces prêts pour 388,8 millions EUR à fin juin 2024 (293,7 millions EUR au 31 décembre 2023)
- La déduction du solde à amortir des commissions d'octroi de crédit pour 67,7 millions EUR (y inclut marge de 0,5%) contre 60,2 millions EUR au 31 décembre 2023 ;
- L'encours nominal des DAT « Call 32 jours » réalisés auprès de Crédit Agricole S.A. sur lesquels sont placés les fonds propres (capital) pour 400 millions EUR comme l'année précédente et les encours des intérêts positifs non encore perçus sur ces DAT à la clôture de l'exercice pour 1,3 million EUR au 30 juin 2024 contre 1,4 million EUR 31 décembre 2023 ;
- Les comptes bancaires, domiciliés chez CACIB, pour un montant total de 159 millions EUR (162,8 millions EUR au 31 décembre 2023) qui inclut les intérêts positifs non encore perçus à la clôture de l'exercice pour 504 mille EUR (543 mille EUR fin 2023).

Le poste « caisse, banques centrales » enregistre le montant du dépôt de 354 euros auprès de la Banque de France sur le compte de numéraire et de réserves obligatoires (CNRO) ouvert depuis septembre 2014.

Les **comptes de régularisation et autres actifs/passifs** comprennent principalement les éléments suivants :

- A l'actif :

Les **comptes de régularisations** concernent :

- Le montant de la prime d'émission négative (à payer par Crédit Agricole S.A.) sur les émissions pour 120,8 millions EUR (contre 106,4 millions EUR au 31 décembre 2023) et des commissions de placement sur émissions pour 67,4 millions EUR (contre 59,9 millions EUR au 31 décembre 2023), restant à étaler, à la date d'arrêté, sur la durée de vie des obligations ;
- Les produits à recevoir pour sur les coupons et *redemption fees* des émissions en CHF 181 mille EUR (226 mille EUR au 31 décembre 2023).
- Les charges constatées d'avances pour 94 mille EUR (concernant principalement les honoraires des avocats, des agences de notations et du commissariat aux comptes).

Les **autres actifs** sont constitués du dépôt de garantie de l'engagement de paiement auprès du Fonds de Résolution Unique, cumulé, pour 4,88 millions EUR (stable par rapport à décembre 2023) et du montant des acomptes de l'impôt sur les sociétés de 2,4 millions EUR (4,7 millions du 31 décembre 2023) et 29 mille EUR pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

- Au passif :

Les **comptes de régularisations** concernent :

- Les produits constatés d'avance sur les primes d'émission positives (surcotes) restant à étaler sur la durée de vie des obligations émises pour 11,4 millions EUR (14,7 millions EUR au 31 décembre 2023) ;

- Les provisions pour charges à payer :
  - sur les coupons et *redemption fees* des émissions en CHF pour 181 mille euros (vs 226 mille euros en décembre 2023)
  - sur les factures non encore reçues à la date d'arrêté pour 403 mille euros (vs 372,5 mille euros en décembre 2023) concernant principalement les honoraires des commissaires aux comptes, du contrôleur spécifique, des avocats et des agences de notation.
  
- Les provisions pour impôts et taxes : impôt sur les sociétés de 2,86 millions EUR sur le premier semestre, la provision contribution sociale (C3S) pour 229 mille EUR et la provision CVAE pour 36 mille EUR (au 31 décembre, les impôts et taxes effectifs sont comptabilisés en autres passifs).

**Les capitaux propres** sont en légère baisse de -0,69% (soit – 3,9 millions EUR par rapport à décembre 2023) et s'élèvent à 563,8 millions EUR au 30 juin 2024 contre 567,8 millions EUR au 31 décembre 2023.

La variation est due à l'affectation du résultat de 2023, exposée en introduction des « Faits marquants » incluant la distribution de dividendes, en grande partie compensée par le résultat enregistré sur le premier semestre 2024 de 8,7 millions d'EUR vs 13,8 millions d'EUR au 31 décembre 2023, constitué par le produit des intérêts sur les comptes courants et sur les DAT.

## II- COVER POOL

Les émissions de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH sont sécurisées par la constitution de sûretés destinées à garantir le remboursement par Crédit Agricole S.A. des prêts qui lui sont octroyés par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

Ces sûretés reposent sur le transfert en pleine propriété à titre de garantie financière d'un portefeuille de créances issues de prêts immobiliers apportés par les Caisses régionales de Crédit Agricole et LCL.

Elles sont enregistrées en hors bilan en **Autres engagements** pour un montant de 61,3 milliards EUR au 30 juin 2024 (56,4 milliards EUR au 31 décembre 2023).

Des swaps de devises sont en place sur les émissions en CHF ainsi que des swaps miroirs associés avec Crédit Agricole S.A..

Ils sont enregistrés en hors bilan en **Opérations de change à terme** pour un montant de 3,2 milliards EUR au 30 juin 2024 vs 3,6 milliards EUR au 31 décembre 2023.

Ces opérations n'ont pas d'impact sur le résultat de la Société au 30 juin 2024.

## III- RÉSULTATS

Les opérations d'emprunts sur les marchés obligataires et de prêts à Crédit Agricole S.A. étant réalisées aux mêmes conditions de notionnel, de taux et de maturité, elles n'ont quasiment pas d'impact sur le résultat.

Les charges supportées par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH pour la gestion du programme et le placement des émissions sont intégralement refacturées à Crédit Agricole S.A. au titre du refinancement tel que prévu par le *Borrower Facility Agreement*.

Enfin, l'analyse de la formation du résultat par le tableau des soldes intermédiaires de gestion n'est pas pertinente, car les charges d'exploitation supportées par la Société sont refacturées au travers de commissions financières enregistrées en produit net bancaire.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'élève à 11,6 millions EUR au 30 juin 2024 contre 18,6 millions EUR au 31 décembre 2023 et 7,6 millions d'EUR au 30 juin 2023.

La variation s'explique par la rémunération du placement des fonds propres et de la trésorerie, en lien avec l'évolution du taux Ester, calculés sur les 6 premiers mois de l'année.

Aucune provision n'ayant été enregistrée au 30 juin 2024, le résultat courant avant impôt s'inscrit au même niveau que le résultat brut d'exploitation.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 2,9 millions EUR au 30 juin 2024 vs 4,9 millions EUR au 31 décembre 2023 (1,96 million EUR au 30 juin 2023).

Après l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'inscrit à + 8,7 millions EUR pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024 vs +13,8 millions EUR pour l'année 2023 (5,7 millions EUR au 30 juin 2023).

---

## ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

---

Aucun incident n'est intervenu depuis le 30 juin 2024 qui aurait pu avoir une incidence sur les comptes.

### I- PROGRAMME

Afin de poursuivre sa participation au refinancement du Groupe Crédit Agricole, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH pourra réaliser, au cours du second semestre 2024, de nouvelles émissions dans le cadre de son Programme de 50 milliards d'euros dans la limite des autorisations données par le Conseil d'administration.

### II- ACTIVITÉ

2 émissions arriveront à échéance d'ici la fin de l'année 2024 :

- La série 62, pour un montant d'1 milliard EUR arrivera à échéance le 30 septembre 2024 ;
- La série 76, pour un montant de 2 milliards EUR arrivera à échéance le 16 décembre 2024.

La société travaille par ailleurs à la réactivation la partie de son programme d'émissions en droit allemand (« *Namenstitel* ») notamment en vue de s'assurer que ces émissions pourront également bénéficier comme les émissions en droit français du label « Obligations garanties européennes de qualité supérieure ». Elle pourrait ainsi réaliser d'ici fin 2024 quelques opérations de ce type de manière opportuniste, pour des montants de l'ordre de quelques centaines de millions € au maximum.

---

## DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES 6 MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE

---

Cette partie du rapport d'activité présente la nature des risques auxquels la société est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'activité de la Société, définie par son objet social, ne doit pas générer de risques financiers du fait de l'adossement parfait entre les émissions réalisées par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH d'une part et les prêts octroyés à Crédit Agricole S.A. d'autre part.

La Direction Générale de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est responsable de la mise en œuvre du contrôle interne sur les activités de la Société.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est un établissement de crédit spécialisé appartenant au groupe Crédit Agricole qui ne dispose pas de moyens humains, matériels ou techniques propres. En conséquence, la Société a confié à Crédit Agricole S.A. la réalisation de son contrôle interne (contrôles permanents et périodiques, contrôles de la conformité, contrôles et surveillance de la maîtrise des risques), au sens du règlement auquel elle est assujettie. Les conditions et modalités sont décrites dans la convention d'externalisation de prestations de services conclue entre les parties, complétée par un accord en date du 8/10/2018 sur les indicateurs de qualité attendue et modifiée par avenant en date du 18 mai 2021.

De ce fait, les procédures applicables à CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH en la matière, et notamment en matière de mesure et de surveillance des risques, sont celles en vigueur chez Crédit Agricole S.A..

### I- PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

D'une part, le risque de crédit de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH porte sur les prêts octroyés à Crédit Agricole S.A. afin d'assurer le refinancement des activités d'octroi de crédit immobilier du groupe Crédit Agricole. Chacun de ces prêts est le miroir de chacune des émissions obligataires réalisées.

Ce risque est couvert par la constitution d'un pool de prêts à l'habitat apporté en garantie. Les caractéristiques des garanties financières sur les actifs collatéraux éligibles (au sens du *Collateral Security Agreement*), apportés par les Caisses Régionales de Crédit Agricole et LCL bénéficiaires des avances de Crédit Agricole S.A., sont conformes à des critères d'éligibilité requis par le Programme d'émission et définis conformément à la réglementation et en accord avec les agences de notation.

Le mécanisme des garanties financières (articles 211-36 et suivants du Code monétaire et financier) permet à CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, en cas de défaut de Crédit Agricole S.A. sur le remboursement de ses prêts, même suivi du défaut d'une ou plusieurs entités du groupe Crédit Agricole (en tant que garants des engagements de Crédit Agricole S.A. au titre des actifs éligibles), de réaliser la garantie lui conférant la pleine propriété et le contrôle des actifs sous-jacents et/ou aux flux monétaires générés par ces actifs sous-jacents et ce y compris en cas d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de Crédit Agricole S.A. et/ou de l'une des entités concernées du groupe Crédit Agricole.

Ces créances sont sélectionnées mensuellement par l'agent des apporteurs de garanties dans le cadre d'un test d'éligibilité et sont identifiées individuellement dans une liste « *l'Asset Report* ». En outre,

le calcul mensuel réalisé par l'agent de calcul permet d'ajuster le *cover pool* en fonction du montant du financement souhaité. L'objectif est de maintenir le niveau de surdimensionnement adéquat pour satisfaire les objectifs de notation et les obligations réglementaires. Pour ce faire, l'agent de calcul et l'agent des apporteurs de garanties sélectionnent le collatéral suffisant pour couvrir, pour chaque fournisseur de garantie, le montant de l'avance qui lui est octroyé par Crédit Agricole S.A., majoré du surdimensionnement prévu. Le montant comptabilisé en hors-bilan de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH au 30 juin 2024 correspond à une sur-collatéralisation de 147,69%.

Depuis l'option de la Société pour le statut de SFH en avril 2011, un contrôleur spécifique est chargé de contrôler le respect par la Société de toutes les obligations lui incombant au titre de ce régime dont, en particulier, la conformité des créances apportées en garantie avec les critères définis par la Loi, l'absence de double mobilisation des créances apportées en garanties, ....

Au 30 juin 2024, les prêts octroyés s'élèvent à 41 milliards d'euros (coût historique vs 38 milliards d'euros au 30 juin 2023). Ils sont consentis en totalité à Crédit Agricole S.A., en contrepartie des ressources levées par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH. Les actifs intégrés au pool de collatéral s'élèvent à 61,3 milliards et sont constitués par des prêts à l'habitat détenus par les Caisses régionales et LCL.

D'autre part, les placements de la trésorerie issue des fonds propres, des réserves constituées aux termes du *Cash Collateral Agreement* et autres réserves génèrent des risques résiduels de contrepartie. Ceux-ci sont encadrés par des contraintes strictes de placement.

Les placements des réserves constituées aux termes du « Cash Collateral Agreement » de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH et de la trésorerie, autre que celle issue des fonds propres, sont encadrés comme suit :

- Investissement dans des actifs de remplacement évitant le risque de perte en principal composés de dépôts à terme et / ou des instruments financiers tels que définis par l'article R. 513-6 du Code monétaire et financier.
- Entité dépositaire des dépôts et / ou émettrice d'instruments financiers, bénéficiant d'une notation pour ses engagements supérieure ou égale à une notation définie par chaque agence de notation :
  - o Avec une maturité de 30 jours maximum, une notation de l'entité émettrice ou garante ou l'entité auprès de qui sont effectués les dépôts, au moins égale à A-1 (court terme) ou A+ (long terme) chez S&P, F1 (court terme) et A (long terme) chez Fitch Rating, et P-1 (court terme) chez Moody's ;
  - o Avec une maturité de 364 jours maximum, une notation de l'entité émettrice ou garante ou l'entité auprès de qui sont effectués les dépôts au moins égale A1+ (court terme) ou AA- (long terme) chez S&P, F1+ (court terme) et AA- (long terme) chez Fitch et P-1 chez Moody's ;
  - o Avec une maturité supérieure à 364 jours, une notation de l'entité émettrice ou garante ou l'entité auprès de qui sont effectués les dépôts, au moins égale à AAA chez S&P, AAA chez Fitch et Aaa chez Moody's.

La trésorerie issue des fonds propres de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est placée conformément aux dispositions définies par les articles L.513-7 et R-513-6 du code monétaire et financier : en particulier, les placements peuvent être faits auprès d'établissements de qui relèvent du premier échelon de qualité de crédit dans la limite de 15 % de l'encours nominal de l'établissement émetteur des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège

mentionné au 2° du I de l'article L.513-2, et, pour les expositions sur des établissements de crédit qui relèvent du deuxième échelon de qualité de crédit, 10 % de cet encours.

## **II- PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE MARCHÉ**

Conformément à ses statuts qui lui interdisent toute activité ne correspondant pas strictement à son objet social, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'a aucune activité de marché autre que l'émission d'obligations de financement de l'habitat bénéficiant du privilège de l'article L.513-11 du Code monétaire et financier et le remplacement des ressources ainsi levées auprès de Crédit Agricole S.A. à des conditions identiques en taux, notionnel et durée.

### **II - A - PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE CHANGE**

Les emprunts réalisés dans le marché et les prêts consentis par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH à Crédit Agricole SA sont parfaitement adossés en notionnel, en taux, en maturité, et en devise.

Pour anticiper le cas d'un éventuel défaut de Crédit Agricole S.A. qui déclencherait le transfert des prêts immobiliers apportés en garantie à l'actif de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, des swaps de devises ont été mis en place afin d'assurer la congruence de change après le défaut de Crédit Agricole S.A. pour les émissions en CHF. Ces swaps neutralisent le risque de change par rapport au collatéral en euro.

Plus précisément, des swaps en devises sur les émissions en devises ainsi que les swaps miroirs associés ont été mis en place. La contrepartie de ces swaps est actuellement Crédit Agricole SA qui bénéficie d'une notation suffisante au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du Programme d'émission.

En cas de transfert du collatéral de prêts immobiliers à l'actif de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, il sera mis fin aux swaps miroirs conclus avec Crédit Agricole SA et les autres swaps en devises produiront alors leurs effets de couverture attendus.

Ces swaps génèrent, par construction, une exposition nulle au risque de marché.

Ils sont hébergés (et cantonnés) dans les systèmes d'enregistrement des opérations de CA CIB qui produisent quotidiennement un reporting des risques et résultats dégagés par ces opérations.

Le dispositif de mesure et de suivi du risque de marché vise à s'assurer que les opérations liées aux swaps n'exposent pas la société au risque de marché.

De plus, les comptes courants en devises peuvent générer une position de change limitée compte tenu du niveau de leur solde.

Le dispositif de mesure et de suivi de la position de change vise à s'assurer du respect mensuel d'une limite définie de position nette de change.

### **II - B - PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE TAUX**

Les emprunts de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH sont réalisés par émission d'obligations de financement de l'habitat et les prêts octroyés par la société à Crédit Agricole S.A. sont parfaitement adossés en notionnel, en taux, en maturité.

Les conditions de fonctionnement de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne l'exposent pas à un risque de taux tant que Crédit Agricole S.A. est en mesure d'honorer ses échéances sur les prêts qui lui sont consentis.

Aussi, le risque de taux est limité au remplacement de la trésorerie dont notamment celle issue des fonds propres.

La stratégie de couverture de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, en cas de défaut de Crédit Agricole S.A. repose sur l'adéquation naturelle en taux de l'actif et du passif.

Des swaps en devises sur les émissions en devises ainsi que les swaps miroirs associés ont été mis en place. La contrepartie de ces swaps est actuellement Crédit Agricole S.A. qui bénéficie d'une notation suffisante au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du Programme d'émission.

En cas de transfert du collatéral de prêts immobiliers à l'actif de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, il sera mis fin aux swaps miroirs conclus avec Crédit Agricole S.A. et les autres swaps en devises produiront alors leurs effets de couverture attendus.

### **Dispositif de mesure et de suivi du risque de taux**

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH applique les normes Groupe en matière de suivi du risque de taux. Celui-ci est assuré par les outils internes de mesure et de reporting du risque de taux d'intérêt global (RTIG).

La mesure principale du RTIG est le gap de taux d'intérêt qui représente, sur chaque période, la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe dans une devise donnée.

Les mesures de gaps suivantes sont produites mensuellement : gaps synthétiques toutes devises, synthétiques dont autres devises que l'euro, taux fixe euro et inflation euro, et mesure de la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan.

L'encadrement du RTIG est également assuré par une mesure de la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan pour un choc normatif à la hausse et à la baisse sur le gap considéré.

Au 30 juin 2024, la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) du bilan, y compris des fonds propres, était nulle à une variation des taux de +/- 200 bp pour une limite de 1 million EUR.

Enfin le suivi des risques s'appuie sur un modèle de cash-flow qui permet de suivre le risque de taux potentiel sur le collatéral pool par transparence.

## **II – C - PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE LIQUIDITÉ**

La politique de couverture du risque de liquidité de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH vise à assurer une parfaite adéquation entre les sources et les besoins de liquidité dans divers scénarios.

La documentation du Programme répond à la fois à la réglementation qui s'applique aux sociétés de financement de l'habitat (SFH) et aux objectifs de niveau de notation par les agences de notation.

Le cadre légal et réglementaire des SFH (article R-513-7) impose une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours.

Ces besoins de trésorerie s'entendent comme les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif, diminués des flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Le dispositif de suivi du risque de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH s'appuie notamment sur un modèle de cash-flow qui permet de suivre le risque de liquidité par transparence.

### **a) Contraintes fixées par les agences**

La politique de couverture du risque de liquidité imposée par la méthodologie des agences repose sur un dispositif séquentiel fonction de la notation de Crédit Agricole S.A. :

- Par construction en application de la documentation du Programme, le passif privilégié constitué de l'ensemble des obligations de financement à l'habitat émises par la société est parfaitement adossé à des prêts miroirs, octroyés à Crédit Agricole S.A.
- En cas de baisse de la notation de Crédit Agricole S.A., une réserve de cash est mise en place.  
En anticipation d'un éventuel défaut de Crédit Agricole S.A. qui invaliderait la couverture décrite ci-dessus, Crédit Agricole S.A. s'est engagé, dès la mise en place du Programme, au terme du Cash Collateral Agreement, à apporter à CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH le cash nécessaire pour couvrir les remboursements des émissions en principal arrivant à échéance dans les 270 jours calendaires à venir, en tenant compte le cas échéant des périodes de prorogation d'échéance, augmentés des coûts de gestion à supporter, sur la même période pour toutes les émissions d'OFH en vie sous condition de notation (perte d'une des notes court terme de CASA: F1, A-1, P-1).

### **b) Respect des contraintes réglementaires**

Par ailleurs, si besoin est, Crédit Agricole S.A. s'est engagé à apporter la liquidité complémentaire éventuellement nécessaire aux termes du *Cash Collateral Agreement* pour respecter la couverture de la liquidité à 180 jours.

En cas de défaut de Crédit Agricole S.A. ou lorsque l'engagement d'apporter et d'actualiser la réserve de cash ci-dessus ne serait plus honoré, les prêts à l'habitat apportés en garantie à CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH seraient transférés à son actif.

Aucune nouvelle émission d'obligations ne pourrait être émise dans le marché et la SFH serait gérée en vue de la liquidation. La liquidité serait alors apportée par l'éventuelle réserve de cash disponible, les flux provenant des créances transférées, et si nécessaire par la cession d'actifs sur le marché. La maturité des émissions *soft bullet* pourrait être reportée dans la limite du délai prévu par les *Final Terms* de l'émission.

En complément à cet apport de liquidité et en dernier recours, de nouvelles séries d'obligations pourraient être émises et auto-souscrites en vue d'un refinancement à la BCE, dans la limite de 10% du montant du passif privilégié conformément à la réglementation des SFH, et l'excédent de collatéral présent dans la structure pourrait être mobilisé auprès de la Banque de France dans le cadre des mesures d'élargissement mises en place par l'Eurosystème afin d'obtenir du refinancement auprès de la Banque centrale.

Le montant des besoins de liquidité à 180 jours de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, la notation de Crédit Agricole S.A. et l'actualisation du montant de la réserve de cash font l'objet d'un suivi par le service Financements Sécurisés de Crédit Agricole S.A.

A noter que pour la couverture en liquidité des émissions *soft bullet*, tant pour ce qui concerne les engagements contractuels que pour le respect des contraintes réglementaires, l'échéance de l'émission considérée, est la date de maturité « étendue », c'est-à-dire après report éventuel.

### **III- PROTECTION CONTRE LE RISQUE COMPTABLE**

Des procédures sont en place chez CA SGS, filiale de Crédit Agricole S.A. qui réalise la comptabilité de la Société selon un principe de délégation.

Le dispositif de contrôle permanent comptable s'articule autour de la réalisation des contrôles à trois niveaux :

- Contrôles 1 de 1<sup>er</sup> niveau, réalisés par les comptables, chez CA SGS et le responsable comptable ;
- Contrôles 2.1 de 1<sup>er</sup> niveau, réalisés par le Département de Transformation, Coordination et Contrôles (ICR/TCC) responsable du dispositif de contrôle de 1<sup>er</sup> niveau de la Direction de l'Information Comptable et Règlementaire (FIG/ICR) ;
- Et contrôles de 2<sup>ème</sup> niveau assurés par le Service Contrôle Comptable et Contrôle Permanent de la Direction des Risques Financiers Groupe selon un plan annuel de contrôles.

### **IV-PROTECTION CONTRE LES RISQUES OPÉRATIONNELS**

Un dispositif de contrôle permanent est en place chez CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH et dans les fonctions centrales de Crédit Agricole S.A. qui réalisent par délégation les activités pour le compte de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

Celui-ci repose sur un système interne de mesure et de surveillance du risque opérationnel, intégré dans le processus de gestion des risques et sur une procédure d'alerte en cas de survenance d'incidents sérieux.

Le dispositif de mesure et de surveillance du risque opérationnel CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH couvre les activités réalisées par Crédit Agricole S.A. à Paris et à la succursale basée à Londres pour le compte de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

La cartographie des risques opérationnels de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est actualisée et validée en Comité de contrôle permanent de la Direction du Pilotage Financier Groupe de Crédit Agricole S.A. périodiquement.

Un seuil d'alerte relatif aux risques opérationnels en cas d'incident significatif a été fixé par le Conseil d'administration, conformément aux procédures du Groupe en la matière.

### **V- PLAN D'URGENCE ET DE POURSUITE D'ACTIVITÉ**

Les plans d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) sont mis en place et contrôlés par Crédit Agricole S.A. en tant que prestataire de services. Le suivi et le contrôle sont assurés par la Direction Risques Opérationnels et Informatiques (DRG/ROI) de Crédit Agricole S.A. dans le cadre de son pilotage centralisé.

Les procédures de sécurité informatique et de continuité d'activité de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH s'appuient sur la politique générale des systèmes d'information inhérente au

groupe Crédit Agricole pour laquelle des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant.

Une mesure du niveau de sécurité et des tests sont régulièrement réalisés et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'amélioration pilotés au niveau du Groupe.

## **VI-SÉCURITÉ DES SYSTEMES D'INFORMATION**

La sécurité du système d'information est assurée par Crédit Agricole S.A. en tant que prestataire de services et s'appuie sur les procédures du Groupe.

## **VII- DISPOSITIF DE SUIVI ET DE CONTROLE DES OPÉRATIONS EXTERNALISÉES**

L'ensemble des activités nécessaires au fonctionnement de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH sont externalisées auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre d'une convention d'externalisation de prestations de services.

Les risques liés à cette prestation de services essentielle externalisée sont encadrés par une procédure Groupe.

Le dispositif de suivi de la PSEE vise à s'assurer du respect de la convention.

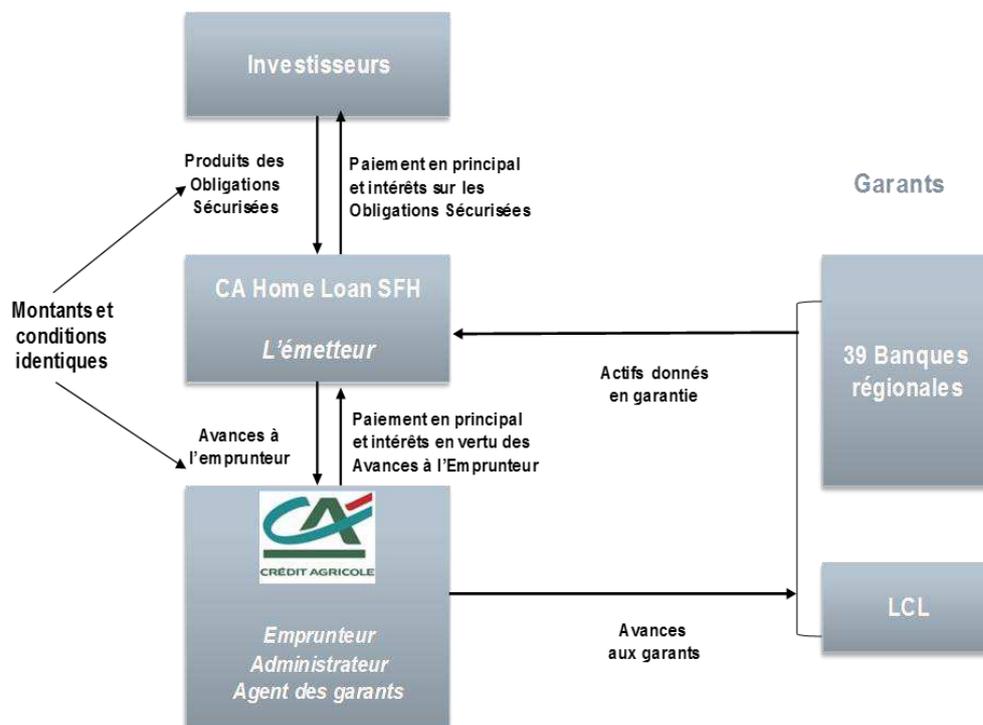
\* \* \*

\*

## ANNEXES

---

### Annexe 1- Business model de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH



## Annexe 2- Glossaire des termes financiers

<b>Termes financiers</b>	<b>Définitions</b>
Borrower Facility Agreement	Convention d'ouverture de crédit conclue entre la SFH et Crédit Agricole S.A., au terme de laquelle la SFH suite aux émissions d'obligations, octroie à Crédit Agricole S.A. des avances et Crédit Agricole S.A. prend en charge les différents frais liés au programme.
Hard Bullet	Une obligation « hard bullet » est remboursable in fine sans possibilité de reporter l'échéance contractuelle de remboursement.
Soft Bullet	Une obligation « soft bullet » est une obligation dont les termes et conditions prévoient que le remboursement puisse être reporté au-delà de la date de maturité jusqu'à une date de maturité ultime, correspondant à un report pouvant atteindre un an.
Cash Collateral Agreement	Convention qui détermine les conditions dans lesquelles Crédit Agricole S.A. doit apporter à CAHL SFH des réserves de liquidité pour couvrir ses obligations vis-à-vis de la SFH.



**II - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE  
&  
COMPTES ARRETES AU 30 JUIN 2024**

**Société anonyme à Conseil d'administration  
au capital de 550 000 000 euros  
Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge  
437 667 371 R.C.S. Nanterre**

**Forvis Mazars**

61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **Crédit Agricole Home Loan SFH**

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024

## **Crédit Agricole Home Loan SFH**

Société anonyme

RCS Nanterre 437 667 371

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024

Aux actionnaires de la société Crédit Agricole Home Loan SFH,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels de la société Crédit Agricole Home Loan SFH, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière de la société à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé.

## Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 septembre 2024

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars



Jean Latorzeff

Associé

PricewaterhouseCoopers Audit



Bara Naija

Associé



SOCIETE DE FINANCEMENT DE L'HABITAT

Au capital de 550 000 000 euros

12 Place des Etats-Unis

92120 MONTROUGE

Arrêté au 30 juin 2024

R.C.S. NANTERRE 437 667 371

## I. ETATS FINANCIERS

BILAN ACTIF	2
BILAN PASSIF	3
HORS BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6

## II. ANNEXES

A – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L’EXERCICE	7
1. NOUVELLES EMISSIONS	7
2. EMISSIONS ARRIVEES A ECHEANCE	7
3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	7
4. EVENEMENTS POSTERIEURS A L’EXERCICE	7
B - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	8
1. <b>PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS</b>	8
2 <b>INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN</b>	12
3 <b>INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT</b>	15
4 <b>INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN</b>	18
5 <b>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>	19
6 <b>CONSOLIDATION</b>	19
7 <b>REMUNERATIONS DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	19
8 <b>IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS</b>	19
9 <b>ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES AU 30 JUIN 2023</b>	20
10 <b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b>	21

## CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

30/06/2024

<b>CREDIT AGRICOLE HOME LOAN</b> <b>30/06/2024</b>
---

Annexe	BILAN ACTIF (en Euros)	30/06/2024	31/12/2023
2.1.1	Caisse, banques centrales, C.C.P.	354	354
	Effets publics & valeurs assimilées	0	0
2.1.2	Créances sur les établissements de crédit	42 456 229 990	39 053 840 639
	Créances sur la clientèle	0	0
	Affacturage	0	0
	Obligations & autres titres à revenu fixe	0	0
	Actions & autres titres à revenu variable	0	0
	Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
	Parts dans les entreprises liées	0	0
	Crédit-bail et location avec option d'achat	0	0
	Location simple	0	0
	Immobilisations incorporelles	0	0
	Immobilisations corporelles	0	0
	Capital souscrit non versé	0	0
	Actions propres	0	0
2.2.1	Autres actifs	7 339 368	9 533 093
2.2.1	Comptes de régularisation	188 455 887	166 688 303
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>42 652 025 599</b>	<b>39 230 062 389</b>

## CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

30/06/2024

<b>CREDIT AGRICOLE HOME LOAN</b> <b>30/06/2024</b>
---

Annexe	BILAN PASSIF (en Euros)	30/06/2024	31/12/2023
	Banques centrales, C.C.P.	0	0
2.1.3	Dettes envers les établissements de crédit	0	0
	Opérations avec la clientèle	0	0
2.1.4	Dettes représentées par un titre	42 073 092 830	38 641 729 181
2.2.2	Autres passifs	0	5 296 596
2.2.2	Comptes de régularisation	15 089 827	15 253 946
	Provisions	0	0
	Dettes subordonnées	0	0
	Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	0
10	Capitaux propres hors FRBG (+/-)	563 842 941	567 782 666
	Capital souscrit	550 000 000	550 000 000
	Primes d'émission	0	0
	Réserves	1 190 426	501 130
	Ecart de réévaluation	0	0
	Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
	Report à nouveau (+/-)	3 942 240	3 495 621
	Résultat en instance d'affectation (+/-)	0	0
	Résultat de l'exercice (+/-)	8 710 276	13 785 915
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>42 652 025 599</b>	<b>39 230 062 389</b>

**CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH****30/06/2024**

<b>CREDIT AGRICOLE HOME LOAN</b> <b>30/06/2024</b>
---

Annexe	HORS BILAN (en Euros)	30/06/2024	31/12/2023
	<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
	<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	61 286 863 139	
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
4.2	ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	6 391 588 803	7 278 413 061
4.1	AUTRES ENGAGEMENTS		56 413 756 765

## CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

30/06/2024

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN 30/06/2024
---

Annexe	COMPTE DE RESULTAT (en Euros)	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
3.1.1	+ Intérêts & produits assimilés	371 898 217	567 769 482	253 390 269
3.1.2	- Intérêts & charges assimilées	(353 818 393)	(536 886 060)	(240 026 903)
	+ Revenus des titres à revenu variable	0	0	0
3.1.3	+ Commissions (produits)	3 049 584	4 986 514	3 118 065
3.1.3	- Commissions (charges)	(175 538)	(333 870)	(152 262)
	+/- Gains / pertes sur opérations du portefeuille de négociation	0	9	0
	+/- Gains / pertes sur opérations du portefeuille de placement	0	0	0
3.1.4	+ Autres produits d'exploitation bancaire	143 529	16 344	16 344
3.1.4	- Autres charges d'exploitation bancaire	(6 789 560)	(12 497 101)	(5 912 871)
	<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>14 307 838</b>	<b>23 055 317</b>	<b>10 432 641</b>
3.2.1	- Charges générales d'exploitation	(2 739 770)	(4 409 094)	(2 811 987)
	- Dotation aux amortissements et provisions sur	0	0	0
	<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>11 568 068</b>	<b>18 646 223</b>	<b>7 620 655</b>
	+/- Coût du risque	0	0	0
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>11 568 068</b>	<b>18 646 223</b>	<b>7 620 655</b>
	+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0
	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>11 568 068</b>	<b>18 646 223</b>	<b>7 620 655</b>
	+/- Résultat exceptionnel	0	0	0
	- Impôt sur les bénéfices	(2 857 792)	(4 860 308)	(1 960 668)
	+/- Dotations / reprises du FRBG et des provisions	0	0	0
	<b>RESULTAT NET</b>	<b>8 710 276</b>	<b>13 785 915</b>	<b>5 659 987</b>

## CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

30/06/2024

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH 30/06/2024		
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en Euros)	30/06/2024	31/12/2023
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>11 568 068</b>	<b>18 646 223</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Dotations nettes aux dépréciations		
Quote-parts de résultat liées aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/gain net des activités d'investissement		
Produits/charges des activités de financement	360 606 033	549 379 261
Autres mouvements	(21 188 888)	(33 352 745)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des</b>	<b>339 417 145</b>	<b>516 026 516</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(3 399 296 481)	(4 110 008 076)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	0	0
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(465 487)	(585 325)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	(2 637 384)	(4 881 662)
<b>Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérat</b>	<b>(3 402 399 352)</b>	<b>(4 115 475 063)</b>
<b>TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>	<b>(3 051 414 139)</b>	<b>(3 580 802 324)</b>
<b>Flux liés aux participations</b>		
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
<b>TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)</b>		
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>	<b>(12 650 000)</b>	<b>(1 485 000)</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>3 060 335 432</b>	<b>3 592 865 963</b>
<b>TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C )</b>	<b>3 047 685 432</b>	<b>3 591 380 963</b>
<b>Effet de la variation des taux de change et autres flux de variation sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+)</b>	<b>(3 728 707)</b>	<b>10 578 640</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>162 220 639</b>	<b>151 641 999</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	354	257
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	162 220 285	151 641 743
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>158 491 931</b>	<b>162 220 639</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	354	354
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	158 491 578	162 220 285
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>(3 728 707)</b>	<b>10 578 640</b>

## II. ANNEXES

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH (CAHL SFH) est une société anonyme agréée établissement de crédit-spécialisé - société de financement de l'habitat depuis septembre 2011. Elle est régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit et est soumise à la réglementation bancaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la société exerce sous le statut d'établissement de crédit spécialisé suite à l'entrée en vigueur du Règlement européen CRR « Capital Requirements Regulation ».

L'activité principale de la société est l'émission d'obligations foncières bénéficiant du privilège mentionné à l'article L.513-11 du code monétaire et financier, sur les marchés, aux fins d'opérations de financement, de refinancement ou d'octroi de crédits.

### **A – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE**

#### **1. NOUVELLES EMISSIONS**

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a réalisé quatre nouvelles émissions en 2024 :

- Une émission en EUR pour un montant total de 1 500 millions.
- Une émission en EUR pour un montant total de 1 250 millions
- Une émission en EUR pour un montant total de 1 250 millions.
- Une émission en EUR pour un montant total de 1 250 millions.

#### **2. EMISSIONS ARRIVEES A ECHEANCE**

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a procédé au remboursement de deux émissions en EUR et une en CHF :

- Trois émissions sur le premier semestre 2024 pour un montant total de 1 634 millions EUR et 200 millions CHF

#### **3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE**

Aucun évènement significatif n'est intervenu au cours de l'année 2024.

#### **4. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE**

Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

## **B - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

La présentation des états financiers de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

### **1. PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS**

#### **1.1 Créances et dettes**

##### ***1.1.1 Principes***

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé en utilisant des systèmes de notation externes et/ou internes qui permettent d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

### ***1.1.2 Cash collateral réserve***

En application du contrat dénommé « Cash Collateral Agreement » une réserve doit être constituée dans le cas d'une dégradation de la notation court terme de Crédit agricole SA. Elle est classée en compte à terme créateur.

Conformément aux stipulations de l'article 5 du Cash Collateral Agreement (Pre-Maturity Test and Legal Liquidity Test), Crédit Agricole SA, en qualité de Cash Collateral Provider, doit constituer un gage-espèces au profit de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH dans les 30 jours calendaires suivant la réception de la notice de l'agence de notation

Ce trigger prévoit d'apporter à la SFH les fonds nécessaires pour couvrir les remboursements d'émissions en principal à compter de 270 jours calendaires de leur échéance. Le montant de cette réserve s'ajuste à la hausse ou à la baisse au fil de l'eau en fonction de l'évolution des tombées des 9 mois à venir.

A date, le trigger pour la constitution de la réserve au titre du Pre-maturity test n'est pas atteint.

## **1.2 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers sont comptabilisées en charges dans la rubrique « commissions (charges) ».

### **1.3 Provisions**

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH applique le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Aucune provision n'est constatée à ce jour dans les comptes de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

### **1.4 Opérations sur les Instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Suite à la dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. par une agence de notation en date du 14 décembre 2011, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a mis en place des swaps de devises sur les émissions en devises. Au 30 juin 2024, les émissions en devises sont en CHF.

Ces séries de swaps se décomposent de la manière suivante :

- Une série constituée de swaps sur chacune des émissions réalisées par la SFH (*Issue swap*) ; la maturité de ces swaps est adossée à celle des émissions réalisées par la SFH.
- Une série de swaps, miroir de la série précédente, (*Borrower Swap*) permettant d'annuler les effets des swaps précédents tant que Crédit Agricole S.A. est en mesure d'honorer ses obligations au titre des prêts octroyés par la SFH et que le collatéral de prêts immobiliers n'est pas effectivement transféré à l'actif de la SFH ; la maturité de ces swaps est adossée à celle des swaps dont ils annulent les effets.

Ces 2 séries de swaps sont des instruments de gré à gré classés en « autres que de couverture ».

L'ensemble constitué par les swaps « *Issue swap* » et « *Borrower swap* » constitue un ensemble homogène, compte-tenu de la sensibilité à peu près stable de l'ensemble. La juste valeur de cet ensemble est nulle.

### **1.5 Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de change constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Les conditions des prêts octroyés à Crédit Agricole S.A. étant identiques à celles des émissions réalisées en devises (devise, nominal, taux et maturité), ces opérations ne génèrent pas de position de change au bilan.

### **1.6 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

### **1.7 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'a pas constaté de charges et produits exceptionnels au 30 juin 2024.

### **1.8 Impôts sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,30%.

**CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH****30/06/2024**

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale ; elle est entrée dans le groupe le 1 janvier 2008. Aux termes des accords conclus, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention fiscale qu'elle a signée avec Crédit Agricole SA.

**2 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN****2.1 Activité principale****2.1.1 Caisses, banques centrales**

	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Compte Banque de France	354	354
<i>Principal</i>	354	354
<i>Créances rattachées</i>	0	0
<b>Total</b>	<b>354</b>	<b>354</b>

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a ouvert un compte de numéraire et de réserves obligatoires auprès de la Banque de France le 7 octobre 2014.

**2.1.2 Créances sur les établissements de crédit**

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	>1 an \ ≤ 5ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	30/06/2024	31/12/2023
Comptes et prêts :	558 491 578	3 998 283 682	17 248 818 868	20 260 006 413	42 065 600 542	390 629 448	42 456 229 990	39 053 840 639
<i>à vue</i>	158 491 578				158 491 578	504 110	158 995 688	162 763 437
<i>PRINCIPAL +/-DECOTE</i>	400 000 000	3 999 079 607	17 268 961 751	20 306 758 351	41 974 799 709	390 125 338	42 364 925 047	38 951 297 529
<i>COMMISSION</i>	0	(795 924)	(20 142 883)	(46 751 938)	(67 690 745)		(67 690 745)	(60 220 327)
<i>à terme</i>	400 000 000	3 998 283 682	17 248 818 868	20 260 006 413	41 907 108 964	390 125 338	42 297 234 302	38 891 077 202
Valeurs reçues en pension					0		0	0
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés					0		0	0
<b>Total</b>	<b>558 491 578</b>	<b>3 998 283 682</b>	<b>17 248 818 868</b>	<b>20 260 006 413</b>	<b>42 065 600 542</b>	<b>390 629 448</b>	<b>42 456 229 990</b>	<b>39 053 840 639</b>
Dépréciations							0	0
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>							<b>42 456 229 990</b>	<b>39 053 840 639</b>

Les comptes à terme d'une durée inférieure à 3 mois représentent les prêts accordés à Crédit Agricole SA arrivant à échéance et le placement des fonds propres (Call 32 jours).

Les autres créances à terme sont les prêts accordés à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'activité de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

Ces créances sont enregistrées en principal, augmentées des surcotes et diminuées des décotes nettes d'amortissements. En application du règlement 2014-07, les commissions d'octroi de

**CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH****30/06/2024**

crédit sont comptabilisées avec les créances sur établissements de crédit et ventilées selon la durée des prêts auxquels elles se rattachent.

Au 30 juin 2024, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'a constaté aucune dépréciation de ses créances.

**2.1.3 Dettes envers les établissements de crédit**

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	>1 an \ ≤ 5ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	30/06/2024	31/12/2023
Comptes à termes	0	0	0	0	0	0	0	0
- Principal	0	0	0	0	0	0	0	0
- dettes rattachées						0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>							<b>0</b>	<b>0</b>

Les dettes rattachées correspondent aux intérêts courus sur les comptes courants et dépôt à terme. Une dette avait été constatée au 31/12/2021 car les taux d'intérêts étaient négatifs. Ils sont devenus positifs sur le troisième trimestre 2022.

Les comptes à termes sont soldés 30/06/2024 comme au 31/12/2023.

**2.1.4 Dettes représentées par un titre**

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	>1 an \ ≤ 5ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	30/06/2024	31/12/2023
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>0</b>	<b>4 000 000 000</b>	<b>17 277 595 734</b>	<b>20 406 650 769</b>	<b>41 684 246 503</b>	<b>388 846 326</b>	<b>42 073 092 830</b>	<b>38 641 729 181</b>
- Valeur brute	0	4 000 000 000	17 277 595 734	20 406 650 769	41 684 246 503		41 684 246 503	38 348 036 282
- Valeur brute Eur	0	4 000 000 000	15 715 400 000	20 276 900 293	39 992 300 293		39 992 300 293	36 376 300 000
- Valeur brute Chf cv euros	0	0	1 562 195 734	129 750 476	1 691 946 210		1 691 946 210	1 971 736 282
- dettes rattachées						388 846 326	388 846 326	293 692 899
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>4 000 000 000</b>	<b>17 277 595 734</b>	<b>20 406 650 769</b>	<b>41 684 246 503</b>	<b>388 846 326</b>	<b>42 073 092 830</b>	<b>38 641 729 181</b>
<b>VALEURS AU BILAN</b>							<b>42 073 092 830</b>	<b>38 641 729 181</b>

## CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

30/06/2024

Emprunts obligataires (contre valeur €)

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	30/06/2024				31/12/2023
	≤1an	>1an ≤5 ans	>5ans	Encours	Encours
<b>Euro</b>	<b>4 000 000 000</b>	<b>15 715 400 000</b>	<b>20 276 900 293</b>	<b>39 992 300 293</b>	<b>36 376 300 000</b>
<i>Taux fixe</i>	<i>4 000 000 000</i>	<i>15 715 400 000</i>	<i>20 276 900 293</i>	<i>39 992 300 293</i>	<i>36 376 300 000</i>
<i>Taux variable</i>	-	-	-	-	-
<b>Autres devises de l'Union Européenne</b>	-	-	-	-	-
<i>Taux fixe</i>	-	-	-	-	-
<i>Taux variable</i>	-	-	-	-	-
<b>Dollar</b>	-	-	-	-	-
<i>Taux fixe</i>	-	-	-	-	-
<i>Taux variable</i>	-	-	-	-	-
<b>Yen</b>	-	-	-	-	-
<i>Taux fixe</i>	-	-	-	-	-
<i>Taux variable</i>	-	-	-	-	-
<b>Franc Suisse</b>	-	<b>1 562 195 734</b>	<b>129 750 476</b>	<b>1 691 946 210</b>	<b>1 971 736 282</b>
<i>Taux fixe</i>	-	<i>1 562 195 734</i>	<i>129 750 476</i>	<i>1 691 946 210</i>	<i>1 971 736 282</i>
<i>Taux variable</i>	-	-	-	-	-
<b>Total principal</b>	<b>4 000 000 000</b>	<b>17 277 595 734</b>	<b>20 406 650 769</b>	<b>41 684 246 503</b>	<b>38 348 036 282</b>
<i>Taux fixe</i>	<i>4 000 000 000</i>	<i>17 277 595 734</i>	<i>20 406 650 769</i>	<i>41 684 246 503</i>	<i>38 348 036 282</i>
<i>Taux variable</i>	-	-	-	-	-
Dettes rattachées				388 846 326	293 692 899
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 000 000 000</b>	<b>17 277 595 734</b>	<b>20 406 650 769</b>	<b>42 073 092 830</b>	<b>38 641 729 181</b>

## 2.2 Autres comptes de bilan

## 2.2.1 Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2024	31/12/2023
<b>Autres actifs</b>	<b>7 339 368</b>	<b>9 533 093</b>
<i>Acomptes Autres impôts (CVAE)</i>	<i>29 199</i>	<i>0</i>
<i>Dépôts de garantie BDF</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dépôts de garantie, FRU</i>	<i>4 880 015</i>	<i>4 880 015</i>
<i>Acomptes Impôts sur les stés (Intégrat. Fiscale)</i>	<i>2 430 154</i>	<i>4 653 078</i>
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>188 455 887</b>	<b>166 688 303</b>
<i>Primes d'émission des titres à revenu fixe</i>	<i>120 826 988</i>	<i>106 457 861</i>
<i>Frais d'émission des emprunts</i>	<i>67 353 975</i>	<i>59 920 724</i>
<i>Charges Constatées d'av. Divers Fonctionnement</i>	<i>94 083</i>	<i>83 720</i>
<i>Produits à Recevoir Divers Fonctionnement</i>	<i>180 840</i>	<i>225 998</i>
<b>Total</b>	<b>195 795 255</b>	<b>176 221 396</b>

## 2.2.2 Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2024	31/12/2023
<b>Autres passifs</b>	<b>0</b>	<b>5 296 596</b>
<i>Fournisseurs</i>	0	0
<i>Impôts et taxes</i>	0	5 296 596
<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>15 089 828</b>	<b>15 253 946</b>
<i>Prime d'émission / surcote</i>	11 380 195	14 653 475
<i>Autres services extérieurs</i>	244 081	320 350
<i>Honoraires</i>	338 897	277 818
<i>Autres frais de publicité</i>	0	0
<i>Charges diverses d'exploitation bancaire</i>	830	330
<i>Redevances</i>	0	0
<i>TVA sur factures non parvenues</i>	39 108	1 973
<i>Autres impôts et taxes</i>	3 086 717	0
<b>Total</b>	<b>15 089 828</b>	<b>20 550 542</b>

## 3 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

## 3.1 Produit net bancaire

## 3.1.1 Intérêts et produits assimilés

	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
Sur opérations avec les établissements de crédit	371 898 217	567 769 482	253 390 269
<i>Comptes ordinaires</i>	3 238 747	4 973 588	1 905 667
<i>Comptes à terme</i>	361 837 893	550 240 226	245 544 702
<i>Étalement commission d'octroi de crédit</i>	6 821 578	12 555 667	5 939 899
<b>Total</b>	<b>371 898 217</b>	<b>567 769 482</b>	<b>253 390 269</b>

### 3.1.2 Intérêts et charges assimilées

	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
Sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	0
<i>Comptes ordinaires</i>	0	0	0
<i>Titres subordonnés remboursables</i>	0	0	0
Sur obligations et titres à revenu fixe	(353 818 393)	(536 886 060)	(240 026 903)
<i>Emprunts obligataires</i>	(344 092 434)	(519 415 587)	(231 767 518)
<i>Amortissements primes d'émission</i>	(9 725 959)	(17 470 473)	(8 259 385)
<i>Soulte d'échange sur emprunts obligataires</i>	0	0	0
<b>Total</b>	<b>(353 818 393)</b>	<b>(536 886 060)</b>	<b>(240 026 903)</b>

### 3.1.3 Commissions

Dans ce poste, figure en produits la commission de gestion du financement refacturée à Crédit Agricole S.A. :

	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
Commissions (Produits)	3 049 584	4 986 514	3 118 065
<b>Total</b>	<b>3 049 584</b>	<b>4 986 514</b>	<b>3 118 065</b>

Figurent en charges les commissions sur titres émis :

- Frais de teneur de titres et d'agent payeur,
- Frais d'agent de sûretés et d'agents fiscaux notamment.

	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
Commissions (charges)	(175 538)	(333 870)	(152 262)
<b>Total</b>	<b>(175 538)</b>	<b>(333 870)</b>	<b>(152 262)</b>

### 3.1.4 Autres Produits et Charges d'exploitation bancaire

Dans ce poste, figurent, en produits, le solde des intérêts positifs de 2023 accumulés sur la garantie en espèces constitué en faveur du CRU et l'annulation de la provision de 2023 des intérêts 2023 et des frais de gestion des comptes Crédit Agricole SA constituée au 31/12/2023.

Les provisions sur les intérêts à payer au SRB au titre de 2023 ainsi que les frais de gestion des comptes bancaires Crédit Agricole SA avaient d'abord été comptabilisées en charges au 01/01/2024 puis comptabilisées en produit au 30/06/2024.

**CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH****30/06/2024**

	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
<i>Produits des comptes bancaires</i>	0 143 529 0	0 16 344 0	0 16 344 0
<b>Total</b>	<b>143 529</b>	<b>16 344</b>	<b>16 344</b>

Dans ce poste, figurent, en charges, les commissions de placement relatives aux émissions d'emprunts obligataires.

	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
<i>Frais d'émission des dettes constituées par des titres</i>	0	0	0
<i>Amortissements des frais d'émission des emprunts</i>	(6 787 640)	(12 493 201)	(5 910 348)
<i>Frais de gestion des comptes bancaires</i>	(1 921)	(3 900)	(2 523)
<b>Total</b>	<b>(6 789 560)</b>	<b>(12 497 101)</b>	<b>(5 912 871)</b>

Ces commissions ont été d'abord comptabilisées en Charges d'exploitation bancaire, puis transférées au bilan via le poste Produits d'exploitation bancaire.

Ces commissions sont étalées linéairement sur la durée de vie des émissions.

**3.2 Charges d'exploitation****3.2.1 Charges générales d'exploitation**

	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
Impôts et taxes	(266 169)	(447 532)	(199 276)
Honoraires	(1 759 843)	(2 496 634)	(1 814 975)
Redevances	(73)	(69)	(69)
Services extérieurs : refacturation Crédit Agricole S.A.	(597 466)	(1 219 526)	(658 937)
Services extérieurs (facturés et payés)	(29 499)	(49 878)	(29 996)
Autres charges	(83 721)	(189 455)	(105 734)
Contribution Réglementaire	(3 000)	(6 000)	(3 000)
<b>Total</b>	<b>(2 739 770)</b>	<b>(4 409 094)</b>	<b>(2 811 986)</b>

**3.2.2 Frais de personnel**

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'emploie pas de personnel.

### 3.3 Impôts sur les sociétés

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH provisionne la contribution sociale car son impôt sur les sociétés est supérieur à l'abattement qui s'applique à cette contribution.

## 4 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN

### 4.1 Autres Engagements

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH reçoit des créances de sociétés faisant partie du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales et LCL), en garantie des prêts accordés à Crédit Agricole S.A.

Ces engagements ont été classés à tort dans la rubrique « Autres engagements » au 31.12.2023 et auraient dû être classés en totalité en engagements reçus dans le poste « Engagements de garantie » soit pour 56 413 756 765 EUR.

Au 30.06.2024, le poste « Engagements de garantie » s'élève à 61 286 863 139 EUR.

### 4.2 Opérations sur les Instruments financiers à terme

#### 4.2.1 Opérations de change en devises

	30/06/2024		31/12/2023	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	0	0	0	0
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>3 195 794 402</b>	<b>3 195 794 402</b>	<b>3 639 206 530</b>	<b>3 639 206 530</b>
Devises	1 691 946 504	1 691 946 504	1 971 736 282	1 971 736 282
Euros	1 503 847 898	1 503 847 898	1 667 470 249	1 667 470 249
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>3 195 794 402</b>	<b>3 195 794 402</b>	<b>3 639 206 530</b>	<b>3 639 206 530</b>

Le montant des « *Issue swap* » s'élève à 1 630 000 KCHF de devises à recevoir, pour une contrevaletur de 1 691 946K€, contre 1 503 847 K€ à livrer.

Le montant des « *Borrower swap* » s'élève à 1 503 847 K€ à recevoir contre 1 630 000 KCHF de devises à livrer, pour une contrevaletur de 1 691 946 K€.

L'impact sur le résultat net de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est nul au 30 juin 2024.

#### 4.2.2 Opérations sur Instruments financiers : Encours notionnels par durée résiduelle

	TOTAL AU 30/06/2024			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	0	0	0						
Caps, Floors, Collars	0	0	0						
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de devises	0	5 909 963 764	481 625 040	0	5 909 963 764	481 625 040			
Opérations de change à terme	0	0	0						
Sous total	0	5 909 963 764	481 625 040	0	5 909 963 764	481 625 040	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>5 909 963 764</b>	<b>481 625 040</b>	<b>0</b>	<b>5 909 963 764</b>	<b>481 625 040</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 5 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne détient ni filiale ni participation.

## 6 CONSOLIDATION

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est consolidée par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. En conséquence, l'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans le document d'enregistrement universel du Groupe Crédit Agricole S.A.

## 7 REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les membres des organes d'administration et de direction ne perçoivent aucune rémunération de CAHL SFH.

Aucune avance ni crédit ne leur a été consenti au 30 juin 2024.

## 8 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

## CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

30/06/2024

## 9 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES AU 30 JUIN 2024

POSTES	DESIGNATION DE L'ENTITE LIEE	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
<b>Bilan</b>				
<i><b>ACTIF</b></i>				
Créances sur les établissements de crédit	Crédit Agricole S.A.	42 297 234 302	38 891 077 202	38 740 337 833
Créances sur les établissements de crédit	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	158 995 688	162 763 437	156 703 807
Autres Actifs	Crédit Agricole S.A.	2 430 154	4 653 078	276 681
Compte de régularisation	Crédit Agricole S.A.	627 558	640 177	625 432
Compte de régularisation	CACEIS Corporate Trust	500	0	500
Compte de régularisation	CACEIS Bank Luxembourg	90 969	20 343	90 969
Compte de régularisation	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	110 398	27 326	110 398
Compte de régularisation	Caisses Régionales	33 592	30 041	33 592
<i><b>PASSIF</b></i>				
Dettes envers les établissements de crédit	Crédit Agricole S.A.	0	0	0
Dettes représentées par un titre	Crédit Agricole S.A.	65 089 464	65 620 475	65 089 464
Dettes représentées par un titre	CACEIS Bank Luxembourg	105 092 055	105 224 384	105 092 055
Dettes représentées par un titre	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	17 349 431	10 148 696	17 349 431
Dettes représentées par un titre	Caisses Régionales	10 723 960	10 695 169	10 723 960
Autres Passifs	Crédit Agricole S.A.	0	4 860 308	0
Autres Passifs	CACEIS Corporate Trust	0	0	0
Autres Passifs	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	0	0	0
Compte de régularisation	Crédit Agricole S.A.	2 857 792	0	1 960 668
Compte de régularisation	CACEIS Bank Luxembourg	1 500	375	1 500
Compte de régularisation	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	300	330	300
Compte de régularisation	CACEIS Corporate Trust	34 705	74 915	34 705
Compte de régularisation	Caisses Régionales	19 252	17 225	19 252
<b>Compte de résultat</b>				
<i><b>CHARGES</b></i>				
Intérêts & charges assimilées	Crédit Agricole S.A.	523 539	1 054 550	523 539
Intérêts & charges assimilées	CACEIS Bank Luxembourg	130 171	262 500	130 171
Intérêts & charges assimilées	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	179 507	138 211	179 507
Intérêts & charges assimilées	Caisses Régionales	31 592	63 664	31 592
Charges bancaires	Crédit Agricole S.A.	0	0	0
Charges bancaires	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	0	0	0
Commissions	Crédit Agricole S.A.	0	0	0
Commissions	CACEIS Corporate Trust	55 195	112 586	55 195
Commissions	CACEIS Bank Luxembourg	375	750	375
Autres charges d'exploitation bancaire	Crédit Agricole S.A.	0	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	2 322	3 698	2 322
Charges générales d'exploitation	Crédit Agricole S.A.	597 466	1 219 526	658 937
Charges générales d'exploitation	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	21 606	43 213	21 606
Impôt sur les bénéfices	Crédit Agricole S.A.	2 857 792	4 860 308	1 960 668
<i><b>PRODUITS</b></i>				
Commissions s/c comptes et prêts	Crédit Agricole S.A.	3 049 584	4 986 514	3 118 065
Produits bancaires	Crédit Agricole S.A.	368 659 471	562 795 894	251 484 602
Produits bancaires	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	3 238 746	4 973 588	1 905 667
Autres charges d'exploitation bancaire	Crédit Agricole S.A.	460	460	460
<b>Hors Bilan</b>				
Autres valeurs reçues en garantie	Caisses régionales et LCL	61 286 863 139	56 413 756 765	53 906 538 881
Change à terme	Crédit Agricole SA	3 195 794 402	3 639 206 530	3 541 948 728

**CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH****30/06/2024****10 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

<b>CREDIT AGRICOLE HOME LOAN</b> <b>30/06/2024</b>
---

**10 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital	Primes et réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 Décembre 2022</b>	<b>550 000 000</b>	<b>420 573</b>	<b>3 450 035</b>	<b>0</b>	<b>1 611 143</b>	<b>555 481 751</b>
Dividendes versés au titre de 2022			(1 485 000)			(1 485 000)
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2022		80 557	1 530 586		(1 611 143)	0
Résultat au 31 décembre 2023					13 785 915	13 785 915
Autres variations						0
<b>Solde au 31 Décembre 2023</b>	<b>550 000 000</b>	<b>501 130</b>	<b>3 495 621</b>	<b>0</b>	<b>13 785 915</b>	<b>567 782 666</b>
Dividendes versés au titre de 2023			(12 650 000)			(12 650 000)
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2023		689 296	13 096 619		(13 785 915)	0
Résultat au 30 Juin 2024					8 710 276	8 710 276
Autres variations						0
<b>Solde au 30 Juin 2024</b>	<b>550 000 000</b>	<b>1 190 426</b>	<b>3 942 240</b>	<b>0</b>	<b>8 710 276</b>	<b>563 842 941</b>

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est détenue à 100 % par Crédit Agricole S.A. et 12 administrateurs.

Le capital social est fixé à 550 000 000 €, divisé en 55 000 000 actions de 10 € entièrement libérées.

**III - DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE  
RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

**Société anonyme à Conseil d'administration  
au capital de 550 000 000 euros  
Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge  
437 667 371 R.C.S. Nanterre**



Société anonyme à Conseil d'administration  
au capital de 550 000 000 euros  
Siège social : 12, Place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex  
437 667 371 R.C.S. Nanterre

## **PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2024**

**M. Pinaud Jean-Marc**, Directeur Général de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

### *DECLARATION DU RESPONSABLE*

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 27 septembre 2024

Monsieur Jean-Marc Pinaud

Directeur Général

DocuSigned by:  
*Jean Marc Pinaud*  
A8B1185F9D19456...